

CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2022

Convocation du 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 18 heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques Dellerie, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

M. Jacques DELLERIE, maire, Mme Claude HAUZAY, adjointe, MM. Daniel HAREL, Michel DALLONGEVILLE, adjoints, Mmes Pierrette BERNARD, Ghislaine CARPENTIER, Alexandra LEPRETTRE, Ludivine MARTOT et MM. Thierry COLLARD, Julien HOUCHARD, Clément SAVALLE, Mickaël BARON, Marc MOUCHELET.

Absentes excusées ayant données pouvoir : Madame DALLONGEVILLE Estelle (pouvoir à M.DELLERIE), Madame SIMON Delphine (pouvoir à Mme HAUZAY)

Le compte-rendu de la séance du 15 septembre 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

COMMUNICATIONS

- Monsieur le Maire évoque la mise en vente de la maison mitoyenne de celle de Mme Leprévost, Chemin des Fontaines dans la Vallée Oudalle-Sandouville. Celui-ci a précisé aux demandeurs que c'était une zone inondable et que certains bâtiments ont été construits sans autorisation.
- Concernant l'antenne, le dossier est toujours en cours et en bonne voie. La convention a été faite et la Communauté Urbaine attend le feu vert d'Orange.
- Transfert de la licence IV : malgré de nombreuses interventions auprès de la CCIH et de la Sous-Préfecture, cela n'a pas l'air de bouger beaucoup et elle semble être acquise à la personne du Havre.
- Jacques Dellerie est allé voir M.Lemieux (route de la Plaine) pour les aboiements de son chien. Il est prévu de lui mettre un collier anti-aboiement et de l'éduquer. Mme Leprettre dit que la nuit les aboiements se sont calmés, à voir dans la journée pendant les vacances.
- Michel Dallongeville informe qu'il a trouvé un modèle de convention entre les associations et la commune. Voir à l'adapter à nos assos.
- Concernant la modification du règlement de la salle des fêtes à propos de la sortie et du rangement des tables et chaises, il faut encore y réfléchir car cela pourrait poser problème au niveau du nettoyage fait par le locataire avant l'état des lieux.

- Mickaël Baron demande si l'on peut remettre en route une commission rapidement pour le futur lotissement derrière la mairie pour démarrer assez vite et éviter des fermetures de classes. Jacques Dellerie en convient et dit qu'il faut se réunir dans un premier temps pour définir nos choix et voir si nous concédons ou gardons la maîtrise du projet. Plusieurs choix sont possibles. Déjà, des visites avec la CAUE a eu lieu, notamment un éco-quartier à Roncherolles-sur-le-Vivier qui « sortait du lot ». Une date pour réunir la commission sera fixée lors du prochain Conseil municipal. Nous sommes déjà approchés par des promoteurs qui ont construit dans le secteur.
- Travaux d'enrobé route du Carouge : beaucoup de retard avec la Communauté Urbaine pour la réalisation des revêtements superficiels. Travaux reportés en 2023.
- Monsieur le Maire fait part du dernier conseil d'école qui a eu lieu mardi soir : La cantine serait meilleure à Oudalle ! À voir avec les familles et notre prestataire, sachant que nous sommes engagés pour cette année scolaire.
- 2 enfants ne viennent que sur de courtes périodes à l'école. Cela pose le problème pour aller ouvrir et fermer la barrière ; les enseignants souhaitaient une sonnette avec caméra et un système pour ouvrir la barrière depuis leur bureau. Le problème n'est pas simple techniquement voire onéreux : on y réfléchit ! Mme Leprettre précise qu'au Havre, les entrées et sorties des écoles se font uniquement sur les heures de récréations.

DELIBERATIONS

ACTUALISATION TARIFAIRE API

Vu la délibération SAR.62/16 en date du 08 novembre 2016 créant une mutualisation de la restauration scolaire concernant la fourniture de repas entre cinq communes et un groupement : Étainhus, Saint Vincent Cramesnil, Sandouville, Saint Aubin Routot et le SIVOS DE L'UNION,

Vu la délibération SAR. 19/20 attribuant le marché de mutualisation concernant la fourniture de repas en liaison froide à destination des restaurants scolaires à la société API,

Et considérant le courrier de la société API en date du 01/08/2022, informant de l'actualisation tarifaire au taux de 5% en application à compter du 01/08/2022, tableau joint en annexe,

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Monsieur Le maire à signer les documents y afférant.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation n'a aucune répercussion sur les familles.

PRÉLÈVEMENTS ECHANTILLONS ALIMENTAIRES

Considérant la nécessité d'effectuer des analyses sur les produits et surfaces pour répondre aux normes d'hygiène et de sécurité alimentaire, Monsieur le Maire présente le devis d'un laboratoire pour les réaliser.

Le laboratoire effectuera des prélèvements d'échantillons qui seront acheminés pour les analyses en caisson isotherme réfrigéré.

En cas de recherche positive de pathogènes, des analyses complémentaires devront être réalisées, un coût supplémentaire sera à prévoir. L'estimation annuelle s'élève à 513,50€ HT.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal accepte cette prestation et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

Claude Hauzay précise également, que quotidiennement des prélèvements sur tous les plats (produits transformés) seront effectués après les vacances de Toussaint et gardés 8 jours dans un réfrigérateur acheté récemment et réservé à cet effet.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT RD 982

Afin de pouvoir engager les travaux d'aménagement sur la RD 982 et RD 80 conjointement avec Oudalle et le Département, le Conseil municipal :

- Sollicite la délégation de maîtrise d'ouvrage départementale au profit de la commune, pour la réalisation des travaux de sécurisation sur la RD 982 ;
- Sollicite toutes les subventions possibles pour accompagner son projet au taux maximum ;
- Prend acte que la commune assurera la totalité de la maîtrise d'ouvrage y compris sur le territoire de la commune d'Oudalle en vertu d'une convention de participation financière en cours de signature entre les deux communes (les travaux réalisés sur la commune d'Oudalle seront pris en charge par cette dernière).

Certains Conseillers regrettent l'absence de piste cyclable sur le projet.

PARTICIPATION DES PARENTS CP-CE1

Le Conseil municipal décide d'envoyer les enfants en classe de découverte.

La classe de Sophie Talmant (CP-CE1) fera plusieurs séances sur le thème de « la ferme et ses activités liées à la biodiversité »

Une participation de 10€ par enfant sera demandée aux familles. Elle devra être versée en mairie avant la première sortie.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE

Jacques Dellerie expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée

hebdomadaire de travail du poste de l'adjoint technique chargé de la propreté du gymnase, de la bibliothèque et des services scolaires annexes, afin d'affecter également cet agent sur le restaurant scolaire pour répondre à l'augmentation du nombre de rationnaires. Ce poste permanent à temps non-complet est actuellement un temps annualisé à 25 heures hebdomadaires.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir délibéré, le Conseil municipal,

décide de porter, à compter du 1^{er} novembre 2022, de 25 heures à 27 heures 30 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'agent technique chargé du gymnase, de la bibliothèque et des services scolaires annexes (ramassage scolaire, cantine et entretien des locaux pour les remplacements)

précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI D'EDUCATEUR DES APS

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'éducateur des APS, permanent à temps non complet afin de répondre à l'augmentation des participants aux différentes activités sportives (*actuellement temps annualisé à 27 heures hebdomadaires*)

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

décide de porter, à compter du 1^{er} novembre 2022, de 27 heures à 28 heures 30 le temps hebdomadaire moyen de travail de l'emploi d'éducateur des APS

précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

TRAVAUX

Michel Dallongeville fait le bilan des travaux réalisés :

- Une chasse d'eau reste à remplacer à la maternelle par l'entreprise Vauchel ainsi que plusieurs prises pour l'installation des capteurs de CO2.
- La peinture pour la rénovation de la véranda de la mairie sera faite au plus tard mi-novembre par l'entreprise Dhenin.
- Les buts de foot sont arrivés détériorés et ont donc été renvoyés.
- Des devis ont été demandés pour le changement de la barrière de l'église.
- Des entreprises ont été contactées suite à des problèmes d'écoulement de l'eau pluviale au niveau de l'ancienne épicerie route de la Plaine.
- Des devis ont été demandés pour un store sur la verrière de la mairie.
- L'alarme intrusion de la salle des fêtes a été installée par l'entreprise ARGOS.

La séance est levée à 19h30